

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26749**

### Intitulé

Agent d'accompagnement auprès de personnes âgées et personnes dépendantes

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION  |
|---|---|
| Lycée Yves Thépôt - Greta Bretagne Occidentale, Lycée Nièpce - Greta Sud Bourgogne, Lycée Déodat de Séverac - Greta Midi Pyrénées Centre, Lycée Rascol - Greta Midi Pyrénées Nord, Pôle formation santé, Lycée polyvalent Algoud Laffemas - Greta Viva 5, Lycée Henri Nominé Sarreguemines - Greta Lorraine Est, Lycée polyvalent Jean Moulin - Béziers (Greta Hérault Ouest), Lycée Paul Mathou - Greta Midi Pyrénées Sud, ACTEMOS | Chef d'Etablissement, Proviseur, Président, Proviseur, Directeur, Président du Greta Viva 5, chef de l'établissement, chef de l'établissement, Président, président |

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les agents d'accompagnement réalisent, dans les établissements pour personnes âgées et personnes dépendantes des gestes et tâches techniques en lien avec des fonctions d'accompagnement qui se déclinent de la façon suivante :

- accueil - accompagnement
- animation - relation
- service des repas
- entretien des locaux
- entretien du matériel
- entretien du linge

Les capacités attestées :

- aider à l'accomplissement de gestes de la vie quotidienne et favoriser le maintien de l'autonomie de la personne aidée et personne dépendante
- entretenir les locaux, le cadre de vie et le linge
- préparer et servir les repas
- travailler en équipe
- écouter et entendre le vécu de la personne âgée et dépendante (passé - présent) et ses interrogations sur son devenir.
- transmettre les informations sur l'état de santé physique et moral de la personne aidée à l'ensemble du personnel.
- observer et analyser les situations et agir en conséquence.
- accompagner la personne aidée jusqu'à la fin de sa vie et établir les relations avec les familles dans une démarche d'équipe, dans le cadre du projet de vie de l'établissement.
- mettre en œuvre l'autocontrôle

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

EHPAD, maisons d'accueil des personnes âgées, maison de retraite non médicalisée

- Dans les établissements hospitaliers : ASH ou ASH Qualité
- Dans les établissements associatifs ou mutualistes : Agents de Service ou Auxiliaire de Vie
- Dans les structures à gestion territoriale : Agents de Service ou Agent Social
- Dans les structures privées : Auxiliaire de Vie, Auxiliaire de Gérontologie, Agents de Convivialité

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2204 : Nettoyage de locaux

K1302 : Assistance auprès d'adultes

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Il existe 2 modalités d'accès à la Certification :

- La formation
- La Validation des Acquis de l'Expérience

2- Le certificat est découpé en 8 Unités De Compétences. Chaque UDC est constituée d'une ou plusieurs « compétences »

3- Chaque UDC fait l'objet d'une évaluation reprise par le jury lors de la commission de délivrance du certificat.

- 1- La délivrance du certificat est conditionnée à l'obtention des 8 UDC. En cas de validation partielle du certificat, le candidat reçoit un certificat de compétences reprenant les UDC obtenues. Le candidat garde le bénéfice des UDC obtenues pendant 5 années.
- 2- Le jury délègue à une commission ad hoc la responsabilité de l'évaluation des compétences. Cette commission a pour mission d'évaluer les compétences sur site et en centre de formation. Chaque UDC est validée par un professionnel et un formateur expert dans le domaine. Dans le cadre d'une convention de partenariat, l'organisme certificateur valide obligatoirement les UDC 4, 6 et 8.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |  |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Le jury de délivrance du certificat ou des UDC est composé de Professionnels et formateurs d'un organisme de formation homologué. Le nombre minimum de membres est de 4. Il est souverain pour attribuer les Unités de compétences constitutives du certificat |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Le jury de délivrance du certificat ou des UDC est composé de Professionnels et formateurs d'un organisme de formation homologué. Le nombre minimum de membres est de 4. Il est souverain pour attribuer les Unités de compétences constitutives du certificat |
| Par candidature individuelle                                     | X      | Le jury de délivrance du certificat ou des UDC est composé de Professionnels et formateurs d'un organisme de formation homologué. Le nombre minimum de membres est de 4. Il est souverain pour attribuer les Unités de compétences constitutives du certificat |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2003                      | X      | Le jury de délivrance du certificat ou des UDC est composé de Professionnels et formateurs d'un organisme de formation homologué. Le nombre minimum de membres est de 4. Il est souverain pour attribuer les Unités de compétences constitutives du certificat |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel le 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Complétant la liste des autorités responsable.

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Complétant la liste des autorités responsable.

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent d'accompagnement auprès de personnes âgées et personnes dépendantes" avec effet au 22 juillet 2015, jusqu'au 07 septembre 2019. Autorité responsable : Lycée polyvalent Algoud Laffemas - Greta Viva 5 ; Lycée Yves Thépot - Greta Lorraine ; Lycée Jean Moulin - Greta Hérault ouest ; Lycée polyvalent Paul - Mathou - Greta Midi-Pyrénées Sud ; ACTEMOPS ; Pôle formation santé

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes (AAPAPD) avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1992 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : extension de l'homologation aux organismes suivants : Cerofalp, Association des foyers de province, Greta paramédical et social (Paris), Lycée Tristan Corbière de Morlaix (Greta d'Armorique), Lycée Camille Claudel (Greta du Charolais).

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : transfert de l'homologation, titre délivré par le Lycée Jules Algould Greta Viva 5.

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : titre délivré par Greta Vercors Vallée de la Drome.

### **Pour plus d'informations**

#### **Statistiques :**

Contactez le GRETA VIVA 5 (tête de réseau)

#### **Autres sources d'information :**

[thhp://www.greta-viva5.org](http://www.greta-viva5.org)

<http://www.greta-viva5.org>

#### **Lieu(x) de certification :**

Pôle formation santé

Lycée polyvalent Algoud Laffemas - Greta Viva 5

Lycée Henri Nominé Sarreguemines - Greta Lorraine Est

Lycée Jean Moulin - Greta Hérault Ouest

Lycée Paul Mathou - Greta Midi Pyrénées Sud

ACTEMOS

Lycée Yves Thépot - Greta Bretagne Occidentale

Lycée Nièpce - Greta Sud Bourgogne

Lycée Déodat de Séverac - Greta Midi Pyrénées Centre

Lycée Rascol - Greta Midi Pyrénées Nord

#### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Contactez l'organisme certificateur

#### **Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Agent d'accompagnement auprès des personnes âgées et des personnes dépendantes (AAPAPD)